



Imposition d'un prestataire par le syndic.

Par **Redlemon**, le **01/04/2016 à 10:18**

Bonjour à tous. rnrnMerci d'ores et déjà pour votre aide. rnrn2 choses très simples; rnrn- Le syndicat à ajouté une condition à la réalisation de mes travaux PENDANT le vote de l'assemblée generale. (A la demande des copropriétaire tout de même) rnrnEst ce bien autorisé ? rnrn- Cette condition précise que je dois faire valider mes travaux par un bureau d'étude bien défini. M. XXX; Bureau YYY. rnrnCette personne m'a évidemment fait un devis absolument exorbitant. 3x supérieur à la moyenne. rnrnEst ce qu'un syndic à le droit d'imposer un prestataire en particulier ? rnrnMerci à tous infiniment pour votre aide.

Par **morobar**, le **01/04/2016 à 17:46**

Oui s'il s'agit de l'architecte de la résidence, ou un architecte habitué à œuvrer dans cette résidence.